

Les états généraux du bassin de la rivière Dordogne lancés dans le village

19 JAN. 2023

Vendredi 13 janvier était pour Roland Delmas, le maire de Saint-Chamassy, un jour de chance ! Il accueillait dans sa commune d'à peine 500 habitants un événement majeur : le lancement de la troisième édition des états généraux du bassin de la Dordogne (lire « Sud Ouest » du 16 janvier).

Germinal Peiro, président du Conseil départemental et d'Epidor, l'établissement public territorial du bassin de la Dordogne, a rappelé à cette occasion que le réchauffement climatique rendait les problématiques de l'usage et de la qualité de l'eau chaque jour plus essentielles. En dépit des conflits d'usage, trente ans de débats constructifs ont heureusement conduit à de nombreux consensus.

Ainsi, des progrès considérables ont été réalisés tant en matière de rejet des eaux usées qu'en matière de pollution industrielle et les responsables méritent d'en être salués. Mais il est désormais souhaitable de continuer à maintenir en Périgord « un bon équilibre entre activité économique et sauvegarde de la biodiversité ».

La problématique agricole est importante aussi : « L'agriculture qui réussit à garder les sols vivants est l'agriculture de demain », a rappelé Germinal Peiro. Pour la ressource halieu-



Germinal Peiro, le président du Conseil départemental, a introduit les débats, vendredi 13 janvier. XAVIER BONNEL

rique, l'objectif est « d'atteindre, grâce à des passes à poissons efficaces, l'excellence en Dordogne pour les poissons migrateurs ».

9 millions d'euros

Enfin, chacun s'est félicité des fructueux partenariats avec notamment EDF, l'Agence de l'eau et plus récemment l'Europe. C'est ce partenariat qui doit permettre, vendredi 27 janvier, la signature d'un accord avec le Département, portant sur 9 millions d'euros pour notamment les anciennes gravières et les bras morts

situés dans le village de Saint-Chamassy.

Le directeur d'Epidor, Roland Thieleke, a rappelé à cette occasion l'importance de faire un état des lieux tous les dix ans. Après les échanges de ce 13 janvier, les débats se poursuivront en février et en mars à Tulle (Corrèze), Bayon-sur-Gironde et La Bourboule (Puy-de-Dôme), afin de conduire à un relevé de décisions le 28 avril. En parallèle, les quatre Parcs naturels régionaux (PNR) du territoire conduiront des actions de sensibilisation.

Xavier Bonnel

CARLUX

Une médecin généraliste exercera à mi-temps à partir du mois de février

Lors de la cérémonie des vœux, présentée samedi 14 janvier en fin de matinée dans la salle des fêtes de Carlux, bien remplie, le maire André Alard a annoncé toute une série de bonnes nouvelles pour les administrés.

En premier lieu, l'édile a affirmé que, malgré le retard au début des travaux, le multiple rural en cours de réalisation devrait ouvrir au printemps 2023. Mieux situé et plus spacieux que le local actuel, ce bâtiment permettra aux commerçants d'élargir leur offre de produits. Une station essence viendra compléter le projet en 2024 et l'élu s'est engagé à afficher « des prix raisonnables à la pompe ».

Positif pour le château

Après plus de trois ans de recherches, l'annonce de l'installation d'un médecin généraliste a été accueillie avec enthousiasme par l'assemblée. Samia Jaziri, cheffe du service médecine au centre hospitalier de Sarlat, va effectivement exercer à mi-temps à l'hôpital et en cabinet à partir du 20 février. À Carlux, elle complètera ainsi l'offre de soins existante aux côtés de l'infirmière, du kinésithérapeute et des deux ostéopathes.

Le premier magistrat a par ailleurs confirmé le classement officiel de l'emblématique château médiéval aux Monuments historiques, ce qui permettra de le protéger et de



André Alard, entouré de Régine Anglard et Michel Lajugie, conseillers départementaux, lors de la cérémonie des vœux, samedi 14 janvier. DIDIER RIVET

le rénover en bénéficiant de programmes de restauration très favorables. Un local attendant permettra d'exposer l'histoire de l'édifice du XIe siècle, ainsi que les précieux objets récupérés lors des fouilles.

Plan local d'urbanisme

Avant d'en terminer, André Alard a rassuré tous les Carluxiens quant à la vigilance des élus sur la mise en place du plan local d'urbanisme inter-

communal (PLUi) qui, en contre-pied des efforts de la municipalité pour développer la commune et favoriser l'installation de nouveaux ménages, s'avère être un dispositif assez contraignant.

Pour conclure, et avant de partager un apéritif dînatoire, André Alard a invité les nouveaux arrivants à venir se présenter auprès du secrétariat de mairie.

Didier Rivet

Sud Ouest du
jeudi 19 janvier 2023